

Vos questions / nos réponses

Dépistage THC

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/06/2012 13:35

Bonjour,

Je vais commencer un travail dans une institution bancaire dès la semaine prochaine, et ce weekend je vais fumer quelques joints. Sachant qu'une visite médicale d'embauche est prévue à mon arrivée, je voulais savoir si le médecin du travail contrôle le THC présent dans l'urine lors du test urinaire. Et si oui, ce que je risque si je suis positif au test. Merci de votre réponse.

Mise en ligne le 28/06/2012

Bonjour,

Votre futur employeur a l'obligation légale de vous informer à l'avance d'un test de dépistage de drogue lors d'une visite médicale. Ce test ne peut donc pas être fait légalement sans que vous en soyez informé au préalable.

A titre informatif, le THC reste décelable dans le sang jusqu'à 24h. En ce qui concerne les test urinaires, il reste décelable 3 à 5 jours pour un consommateur occasionnel, et jusqu'à 2 mois et demi pour un usage régulier.

Cordialement.
